



COMITE D'ETABLISSEMENT D.R. NORD&EST



CER du 30 Mai 2018

Une réunion de CE sur le Pilotage de la nouvelle région Grand EST...

Réponses aux questions Cfdt

Grand Est : C'est la Fête !

Chaque Territoire a organisé son lancement en conviant l'ensemble des collaborateurs œuvrant au sein du Territoire à une soirée festive.

Organigramme par Territoire :

Qui fait quoi ?

« Nous y travaillons et vous le communiquerons dès finalisation complète (env. mi juin 2018) ».

La Gazette S&O n°1, diffusée en date du 17/04/18 par le RSO, présente en détail l'organisation des équipes Support & Organisation (RAC / CSO / RS / CR – CRG / CIR) et leur périmètre d'intervention.

Droit local : Pour Qui ?

Les collaborateurs travaillant dans une structure située en Alsace et en Moselle sont soumis au droit local. C'est l'adresse professionnelle qui détermine le droit local ou général.

Un mail du Directeur de Réseau au Ton anxieux...

Selon la direction, le mail du 02 mai de la DR nécessite un complément d'explications.

« L'item Management des IC ne pourra pas être évalué « conforme » et au delà si nous n'obtenons pas de résultats visibles sur le parc de clients actifs ».

On peut avoir un parc de comptes négatif mais, si toutes les démarches pour qu'il devienne positif ont été faites, on pourra être noté 3...

Au-delà de ce mail, c'est la politique mise en place par BDDF qui change. Le qualitatif semble maintenant être mesuré quantitativement !

La Cfdt est intervenue pour souligner cette contradiction !

Dijon : socialement dépendant du CE de Lyon ?

« Oui » pour l'année 2018. Le budget pour cette année ayant été alloué au CE de Lyon.

Congés : bien validés avant le déploiement ?

La gestion du plan de congés relève de la responsabilité du manager. Les absences sont validées de façon à assurer un bon fonctionnement de l'agence. Aucune modification ou annulation n'a été demandé par la région. Certains aménagements sont peut-être intervenus dans certaines équipes.

Décideur Commercial régional :

Quelle évolution ?

La mission des DCR est d'accompagner et faire grandir les collègues dans la prise de décision pour les rendre, à terme, autonomes. En cas d'absence du directeur de territoire, ils peuvent valider les dossiers.

Tous les postes sont-ils pourvus ?

« Le dimensionnement de l'équipe est suffisant à ce jour ». Afin d'animer cette équipe, un poste de Team Leader avec des pouvoirs de niveau Région va être créé.

Pouvoirs : Tous grillés ?

L'ensemble des grilles a été communiqué par la Région à toutes les directions de Territoires pour présentation aux équipes. En plus des formations définies à la suite des auto-diag DIA, la région a décidé de réaliser des journées d'appropriation de ces nouveaux pouvoirs en présentiel.

Par ailleurs, chaque collaborateur a accès à l'ensemble de ses nouveaux pouvoirs => bureau V6 présence d'une icône "Pouvoirs DIA".

ECHANGER, AGIR, NEGOCIER